

<u>Pièces à fournir pour une inscription</u> à une Formation AFPAR

- ⇒ CV actualisé + photo d'identité
- ⇒ Lettre de motivation
- ⇒ Copie de la carte Numéro de Sécurité Sociale
- ⇒ Copie de la Carte Nationale d'Identité en cours de validation (recto/verso) ou du passeport

⇒ Pour les demandeurs d'emploi

 Attestation Loi de finances n°97-1269 (A imprimer depuis l'espace personnel POLE EMPLOI) de moins de 3 moins

•

⇒ Pour les personnes ayant le statut de la qualité de travailleur handicapé

• Notification de la reconnaissance de la qualité de Travailleur handicapé (RQTH : fiche 12.1) et de l'Orientation professionnelle

•

⇒ Pour les étrangers

• Titre de séjour dont la période de validité couvre la totalité de la durée totale la formation envisagée.



